

DELIBERATION

SEANCE DU 20 Avril 2018

L'an Deux Mil dix-huit, le vingt avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : *Mrs Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Daniel RENAUD, Mmes Isabelle PLAIDY. Corinne TIERCE.*

SECRETAIRE DE SEANCE : *Mr Alain LE GOFF*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite des agents du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal des 16 mai 1986, 4 juin 1999, 20 mai 2005 et 13 janvier 2006 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,*
- *s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent*
 - *au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :*
 - *demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :*

1- chemin rural de Bonneau

2- chemin rural de goule

3- chemin rural de Bardais au Plaid

4- chemin VO n°7 de la Tuilerie aux sablons

5- chemin rural du roquet à carat

7- chemin rural dit de font-jean

8- chemin rural dit de la Rouesse Tremblaix

10- sentier reliant les berges à la RD14

Inscription des Chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)

▪ demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

07- prolongement du chemin rural dit de Font Jean déjà inscrit

08- prolongement du chemin rural dit de la Rouesse Tremblaix déjà inscrit

15- chemin de la Rigole

16- chemin des Colombières

17- chemin du Moulin d'Auron

18- chemin rural des Landes à la Croix Charnay

19- chemin de l'Hermitage aux Boulats

20- chemin rural dit des Bruyères des Vrines

21- chemin rural des Vrines à la Croix Charnay

22- chemin du Puits Renard à Font-Jean

23- chemin de Furot

24- chemin de Dardennes

25- chemin des Bruyères de Valigny

26- chemin rural dit des Queudres

27- chemin de la Perrière

28- chemin rural des Ormes

29- chemin de la carrière

30- sentier de la Tuilerie

31- chemin rural des Goberelles

32- chemin du Pied de l'Ombre au Génipicochon

33- chemin des Grandes Bruyères

34- chemin rural dit de Travers

35- chemin rural dit des Communaux de la Bruyère

36- chemin de la Cachetière à la Roderie

37- chemin du Roquet à la Roderie

38- chemin rural dit des Ours

39- chemin rural dit de la Montée

40- chemin du Breurat

41- chemin rural dit de Chauvet

42- chemin du Petit Bois

43- chemin des petites bruyères

44- chemin du roquet aux grandes bruyères

▪ demande le déclassement du PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

6- chemin rural dit du Chien

9- Berges de l'Etang

11- chemin n°5 du Plaid à Villebon (jusqu'au Gros Chêne)

12- chemin du Gros Chêne à la Calanderie

13- chemin du vieux buis

14- chemin n°6 dit route des sablons (du Gros chêne à Valigny)

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.

**Pôle citoyen et
Intergénérationnel
Emprunt
128 000 €**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser un emprunt pour le financement des travaux de l'espace citoyen et intergénérationnel.

Après étude des propositions faites par plusieurs établissements bancaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter un emprunt de 128 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1,50 % auprès du Crédit Agricole Centre France, remboursable à échéance annuelle constante.

Le Conseil Municipal autorise et charge Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

**Pôle citoyen et
Intergénérationnel
Crédit Relais
300 000 €**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser un crédit relais, dans l'attente de l'encaissement du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et des subventions à percevoir.

Après étude des propositions faites par plusieurs établissements bancaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de contracter un prêt relais d'un montant de 300 000 €, sur une durée de 2 ans, au taux fixe de 0,35 % auprès du Crédit Agricole Centre France, remboursement des intérêts trimestriellement.

Le Conseil Municipal autorise et charge Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Alain Becquart fait remarquer qu'il aurait peut-être été judicieux de faire élaguer l'arbre situé le long de la route, au petit parc.

Mr Alain Becquart fait part d'un problème concernant le goudron sur la route de l'Étang, au niveau de l'Agence Postale.

Mr le Maire informe le conseil municipal du passage de la course cycliste « La boucle de Tronçais » le samedi 21 Avril 2018.

Mr le Maire informe le conseil municipal que la signature des marchés concernant la création du pôle citoyen et intergénérationnel aura lieu le vendredi 4 mai 2018.

